

PPCR

POURQUOI LA CGT A EU RAISON DE NE PAS SIGNER

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES!



En 2015, après une large consultation de ses syndiqués, la CGT a décidé de ne pas signer le protocole PPCR.

À cette occasion, elle a été rejointe par les syndicats FO et Solidaires. Ces trois organisations représentent plus de 51 % des agents. Ce protocole minoritaire n'aurait jamais dû être appliqué si la loi sur la représentativité avait été appliquée. Cependant, Manuel Valls, 1^{er} ministre, habitué au coup de force dans cette période, a décidé d'un coup de menton autoritaire de balayer la démocratie sociale en imposant le PPCR.

→ **Impact immédiat pour les agents : fin de l'avancement minimum pour le changement d'échelon.**

Aujourd'hui, le gouvernement décide de **suspendre pour 1 an** les mesures suivantes :

→ **Avancement en A pour les assistants sociaux éducatifs** : l'impact pour les travailleurs sociaux est immédiat. Il concerne à la fois une reconnaissance tant attendue de leur qualification (bac +3) qui donne accès à une carrière en catégorie A. La suspension de cette mesure a également un impact sur leur salaire qui du coup ne sera pas revalorisé en 2018.

→ **Évolution des grilles indiciaires pour les B et les C** qui connaissent depuis 2016 pour les B et 2017 pour les C une évolution prévue par PPCR. Évolution qui est loin de remplacer une augmentation significative du point d'indice, mais qui permettait d'augmenter très sensiblement les salaires.

Les raisons du blocage de la CGT

- Plusieurs des accords précédemment signés n'ont pas été pleinement appliqués dans la Fonction Publique Territoriale, comme la résorption de la précarité.
- Double discours du gouvernement qui affirme soutenir les fonctionnaires mais impose une politique d'austérité aux employeurs publics.
- Un calendrier inacceptable qui étale les mesures du protocole jusqu'en 2022 et donc qui aurait engagé un nouveau gouvernement qui ne se sent engagé en rien puisqu'il suspend pour 2018 les mesures prévues et rien ne l'empêche de ne pas appliquer l'accord.
- Plusieurs engagements trop flous et renvoyant à un hypothétique groupe de travail qui finalement ne s'est jamais tenu.
- La suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale : ce point-là par contre a été immédiatement appliqué.
- Le rallongement de la durée de carrière.
- La garantie de dérouler au moins deux grades sur une carrière complète n'est au final absolument pas garantie.
- Des problèmes de reclassement entre les anciennes et les nouvelles grilles.
- L'intégration des travailleurs sociaux dans la catégorie A qui se fait par la petite porte (petit A), ce qui valide une nouvelle fois la non-reconnaissance de leur diplôme.

Le refus de prendre en compte tous ces points a conduit la CGT à ne pas signer ce protocole qui ne répond en rien aux attentes des agents.

Pour la CGT, l'augmentation du point d'indice, la grille unique reconnaissant les qualifications des agents et un déroulement de carrière linéaire sur deux grades avec doublement du salaire du début à la fin de la carrière, sont les seules revendications qui permettraient une vraie augmentation des salaires, du pouvoir d'achat et des retraites.

Dans l'immédiat, la CGT exige les suppressions des ratios promus/promouvables qui amplifient les inégalités entre les agents des différents filières, grades et collectivités.